

Le merlu du golfe de Gascogne

- Espèce économiquement importante
- État de la ressource préoccupant :
 - Forte diminution des débarquements:
 - **120 000 t** (1960)
 - actuellement **40 000 t**
 - Diminution de la taille de la population
- Incertitudes sur les paramètres biologiques (croissance)
 - Espèce à croissance lente (Hickling, 1935)
 - Espèce à croissance rapide (Belloc, 1935)
- Incertitudes sur l'identité des stocks



carte

Marq'Age

N.O. Gwen Drez 24 Juin – 10 Juillet 2002

une campagne pilote pour
le marquage du merlu



Résultats

- **Croissance deux fois plus forte que prévue**



Growth

- **Ages surestimés (méthode utilisée au niveau européen inadaptée)**



new
interpretation

- **Impact sur la gestion du stock ?**
 - **Etat préoccupant du fait de la réduction d'abondance**
 - **Croissance plus forte = stock plus réactif (mesures de gestion)**

Vers une meilleure gestion ...

- **Valider la croissance sur les autres nourriceries**
- **Développer une méthode fiable de l'estimation de l'âge**
- **Évaluer les interactions entre la pêcherie du golfe de Gascogne et les autres pêcheries, biologiques et bioéconomiques**
- **Évaluer l'impact biologique et socio-économique de mesures de gestion**

Des questions génériques !


Une dynamique européenne

3 campagnes de marquage en 2005
dans le golfe de Gascogne

Prochaine campagne Ifremer :
du 29 mai au 5 Juillet

**RECOMPENSE de 50 €*
pour le retour d'un merlu entier**

L'Ifremer réalise du 28 mai au 5 juillet 2005 une campagne de **marquage de merlus**. Les poissons marqués sont facilement repérables par une marque externe de couleur jaune.




Si vous trouvez un poisson marqué, merci de le retourner **entier, si possible non éviscéré, avec sa marque et les informations sur la capture** (date, position, engin de capture) en contactant l'une des stations Ifremer :

Brest, tel. 02 98 22 43 70
Lorient, tel. 02 97 87 38 00
La Rochelle, tel. 05 46 50 94 40
Arcachon, tel. 05 57 72 29 80
Bidart, tel. 05 59 41 53 96

N.B. Les poissons pêchés avant le 16 Août 2004 ne devront pas entrer dans le circuit de commercialisation. Ils ont en effet subi l'injection d'un médicament vétérinaire pour marquer les arilles et étudier la croissance. Selon la réglementation européenne en vigueur un délai d'attente de 500 degrés-jour doit être respecté pour l'élimination des résidus de médicament qu'ils pourraient contenir (arrêté du 16 octobre 2002).

* RECOMPENSE supplémentaire de 1000 €
attribuée à l'un des participants par tirage au sort



Nous remercions les professionnels de la pêche
pour leur collaboration

Merci de votre attention

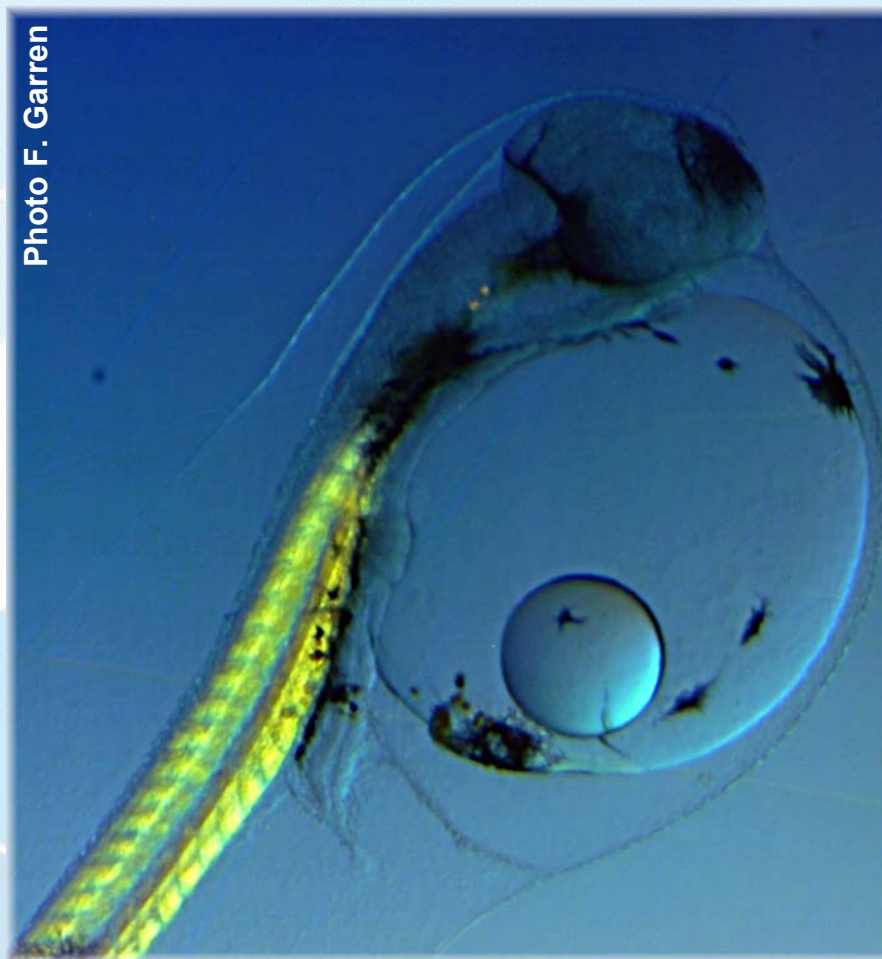


Photo F. Garren